

Guide de mise en œuvre de la circulaire du 16 décembre 2021 relative à la publication des inventaires des marchés publics et des subventions par les organisations publiques bruxelloises

28 janvier 2022

Guide de mise en œuvre de la circulaire du 16 décembre 2021 – Transparence et Open Data

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Champ d’application et définition.....	3
2.1. Champ d’application.....	3
2.2. Définition et intérêt.....	3
3. Le modèle de données	4
3.1. Comprendre le modèle de données.....	4
3.1.1. Un modèle de données unique	4
3.1.2. Modèle	4
3.1.3. Exemple	6
4. Anonymisation des jeux de données avant publication.....	Erreur ! Signet non défini.
5. Procédure de création et de publication du jeu de données.....	7
5.1. Création des jeux de données	7
5.2 Publication sur le datastore.....	9

Version	Auteur	Rôle	Date	Modification
V0	Siham El Oulani	Change Manager	21/01/2021	Création
V1	Hannelore Cuchet	Project Analyst	21/01/2021	Ajout création jeu de données
V1.com	Brahim Ammar Khodja	Project Manager	22/01/2021	Commentaires
V2	Hannelore Cuchet	Project Analyst	2/02/2021	Intégration des commentaires + upload
V3	Hannelore Cuchet	Project Analyst	05/02/2021	Corrections et validation
V4	Hoogewys Tristan	Project Analyst	28/01/2022	Adaptation 2022

1. Introduction

Dans sa déclaration de politique générale, le gouvernement bruxellois a souhaité donner une nouvelle impulsion à la transparence des services publics avec l'objectif de publier les données relatives aux dépenses publiques de la manière la plus accessible à tout individu.

Ainsi, sur base « d'Open Data » et de transparence des institutions, easy.brussels a reçu pour mission de créer un cadastre des dépenses publiques. Grâce à ce cadastre, il sera possible d'améliorer l'accessibilité à ces données et leurs analyses. En effet, l'utilisateur pourra accéder aux données soit par l'utilisation d'un outil simple, visuel et adaptable aux différentes requêtes, soit par le téléchargement des données brutes.

Pour ce faire, il est demandé aux organisations publiques bruxelloises de publier ces données sur le site régional pour le partage des données ouvertes, datastore.brussels. Afin de faciliter la lisibilité des données et leur comparaison, les institutions bruxelloises sont invitées à utiliser un modèle de données commun et à le publier sur le site internet régional datastore.brussels.

Ce guide est à destination de ces institutions afin de les accompagner dans la création, adaptation et la publication des jeux de données.

2. Champ d'application et définition

2.1. Champ d'application

Le présent guide a pour vocation de s'appliquer aux institutions bruxelloises et concerne toutes les données relatives aux inventaires des marchés publics et des subventions visés par l'article 6 des décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 relatifs à la publicité de l'administration.

Ce guide a pour objectif d'expliquer les modalités de publication en Open Data des inventaires des marchés publics et des subsides.

2.2. Définition et intérêt

Par Open Data, on entend l'ouverture de toutes les données ou informations publiques qui sont informatisées et collectées par les pouvoirs publics dans le cadre d'une tâche publique et avec des moyens publics.

Ces données ouvertes offrent de nombreux avantages en matière de simplification administrative : une plus grande transparence du fonctionnement des pouvoirs publics, permettant une augmentation de leur efficacité et une réutilisation innovante par les citoyens, les entreprises, le monde académique et les organisations avec ou sans objectifs commerciaux. Elles peuvent ainsi créer de nouvelles richesses, par exemple dans le cas de combinaison de données pour le développement d'applications.

Afin de faciliter leur réutilisation, les données sont rassemblées dans un jeu de données qui peut être publié en Open Data sur la plateforme datastore.brussels.

3. Le modèle de données

Afin de faciliter la réutilisation des données, un modèle de données commun a été créé.

Vous pouvez retrouver le modèle de données sur datastore.brussels. Dans les paragraphes suivants, vous trouverez les explications relatives à ce modèle de données.

3.1. Comprendre le modèle de données

3.1.1. Un modèle de données unique

La création d'un modèle de données commun à toutes les institutions vise à définir la structure et la nomenclature à utiliser pour réaliser les jeux de données sur le datastore.

Le modèle de données est interprétable comme un dictionnaire visant à utiliser un langage commun.

Le modèle se présente sous la forme d'une table indiquant tous les champs à informer pour chaque entrée du jeu de données. Les détails de chaque champ sont repris dans le fichier dans la colonne « Définition ».

3.1.2. Modèle

Le modèle se constitue de différentes colonnes :

- Noms des champs FR : permet au gestionnaire de comprendre l'intitulé de la colonne
- Sigle utilisé : permet à la machine de lire l'inventaire

Les noms de colonnes à utiliser sont donc les sigles.

N°	Noms des champs FR	Sigle utilisé sur le modèle	Définition
1	Code BCE Organisation	id_bce_org	Code BCE de l'organisation
2	Libellé Institution	name_org1	Libellé de l'institution (niveau 1)
3	Libellé administration	name_org2	Libellé de l'administration (niveau 2)
4	Identifiant direction	id_org3	Identifiant unique de la direction (niveau 3) = plus petite unité administrative de l'organisation
5	Libellé direction	name_org3	Libellé de la direction (niveau 3) = plus petite unité administrative de l'organisation
6	Numéro engagement	id_eng	N° de référence de l'engagement budgétaire. Un engagement est l'acte par lequel l'ordonnateur compétent réserve les crédits nécessaires pour couvrir financièrement l'engagement juridique (contrat, convention ...)

7	Libellé engagement	name_eng	Libellé de l'engagement budgétaire
8	Date engagement	date_eng	Date de saisie de l'engagement budgétaire
9	N° allocation budgétaire	id_ab	<p>N° de référence de l'allocation budgétaire (ou allocation de base ou article budgétaire).</p> <p>Une allocation de base se compose de 13 chiffres, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> +2 (mission) +3 (programme) +2 (activité) +2 (numéro d'ordre) +4 (code économique) =13 (allocation de base)
10	Libellé allocation de base [FR]	desc_ab_fr	<p>Libellé de l'allocation budgétaire (FR)</p> <p>Chaque allocation budgétaire a un libellé. Celui-ci contient toujours pour une dépense :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la destination ou le type de bénéficiaire • la nature de la dépense
11	Libellé allocation de base [NL]	desc_ab_nl	Libellé de l'allocation budgétaire (NL)
12	Code fonctionnel	ID_FUNCTION_LEVEL_3	Code fonctionnel repris dans allocation de base
13	Libellé code fonctionnel	ID_ECONOMIC_LEVEL_4	<p>Libellé de la classe du code fonctionnel dans le système comptable. Le code fonctionnel renvoie à la classification internationale des fonctions des administrations publiques.</p> <p>Pour les administrations locales, les codes fonctionnels sont transmis dans les plans comptables.</p>
14	Code économique	acc_desc_fuction_level_3	Le code économique classe les dépenses et recettes publiques selon des critères macro-économiques (par ex. salaires, moyens de fonctionnement, subventions, cessions, investissements).

			<p>Ces 4 chiffres du code économique permettent de savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> de quelle opération il s'agit (opération courante ou opération de capital) ; s'il s'agit d'une recette ou d'une dépense ; <p>qui est le bénéficiaire (de la dépense) ou le redevable (de la recette).</p>
15	Libellé code économique	acc_desc_economic_level_4	Libellé du code économique.
16	Montant engagement	amount_eng	Montant de l'engagement budgétaire
17	Devise engagement	currency_eng	Devise de l'engagement budgétaire (Euros)
18	Numéro liquidation	id_liq	N° de référence de la liquidation budgétaire ou paiement
19	Libellé liquidation	name_liq	Libellé de la liquidation budgétaire : communication du paiement par le service
20	Date liquidation	date_liq	Date de saisie de la liquidation budgétaire
21	Montant liquidation	amount_liq	Montant de la liquidation budgétaire
22	Devise liquidation	currency_liq	Devise de la liquidation budgétaire

3.1.3.Exemple

Un exemple d'utilisation du modèle est fourni dans la table ci-dessous où seuls les 8 premiers champs sont représentés.

id_bce_org	name_org1	name_org2	id_org3	name_org3	id_eng	name_eng	date_eng	...
207540408	Service public régional de Bruxelles	Bruxelles Connect IT	21002	easy.Brussels	17005601	ADJ-Remplacement 3 vitrages	01/01/2018	
0316381039	Service public régional de Bruxelles	Bruxelles Connect IT	21002	easy.brussels	17011902	Subvention pour des projets aux associations privées	01/01/2018	

4. Traitement des données à caractère personnel (DCP)

Les données visées par la circulaire du 16 décembre 2021 concernent les dépenses dans le cadre des marchés publics et des subventions aux organisations. Par définition, ce projet ne vise pas les dépenses vers les ménages (exemple : prime énergie communal pour les citoyens) et exclut donc les données à caractère personnel des bénéficiaires « privés ».

Concrètement, les codes économiques sélectionnés pour l'extraction des données des systèmes comptables excluent les dépenses vers les bénéficiaires « privés » et leurs données à caractère personnel.

Par mesure de précaution, les champs « name_recipient » et « adress_recipient » doivent être vidés pour tous les bénéficiaires sans numéro BCE. Il est également recommandé de vérifier qu'aucune donnée à caractère personnel n'a été extraite des systèmes comptables avant publication sur datastore.brussels. Une attention particulière doit être portée aux champs renseignés manuellement dans les systèmes comptables, tels que les libellés d'engagement.

Pour les organisations utilisatrices de **SAP régional** ou d'un **logiciel CIVADIS**, les requêtes automatiques d'extraction tiennent déjà compte des mesures de précaution ci-dessus.

5. Procédure de création et de publication du jeu de données

Cette procédure reprend pas à pas les étapes nécessaires à la publication en Open Data des inventaires des marchés publics et des subventions. En fonction de chaque organisation, il est possible qu'il y ait des différences. Cette procédure a pour but d'expliquer les étapes génériques identiques à tous les organismes.

Cette procédure est déclinée en deux sous-procédures :

1. Création des jeux de données
2. Publication sur le datastore

5.1. Création des jeux de données

01

Connaître les modalités de publication

Aller sur le site datastore.brussels pour connaître les modalités d'extraction :

- a. Modèle de données
- b. Codes économiques :
 - i. Listes des codes à inclure (subsides, marchés publics)



Exporter les données comptables

Prendre contact avec votre gestionnaire du logiciel comptable afin de faire une extraction des données sous format (xlsx).

Le modèle de données a été créé pour vous aider à construire l'export depuis votre logiciel comptable.

Pour les administrations travaillant sur le SAP Régional, l'export vous sera mis à disposition par Bruxelles Connect IT.

Pour les administrations travaillant avec les logiciels comptables de CIVADIS (PHENIX ou Acropole Compta) une requête a été créée et les inventaires peuvent être obtenu sur demande à Civadis.



02

Vérifier/valider/corriger

Partager le tableau des données avec tous les responsables d'unité administrative (plus petite entité dans l'administration) avec un email de consigne pour la validation.

Chaque unité administrative vérifie, valide ou demande des corrections sur :

- Les allocations de bases sélectionnées comme marché public ou subvention sont correctes ;
- Des engagements à exclure car « non-subvention », et « non-marchés public »
- Des données à caractère personnel (nom, prénom, adresse, plaque d'immatriculation ... de personnes physiques) dans les colonnes « Libellé de l'engagement », « Libellé de la liquidation » ; « Bénéficiaire ».

Si l'administration l'estime opportun, la description peut être expliciter.

Conseil hors périmètre SAP : Il est possible de partager un document sur un réseau partagé à l'institution (Sharepoint, One Drive, emplacement réseau commun...).



03

Corriger / finaliser

Corriger le fichier sur base des feedbacks des unités administratives et finaliser le document.

04

5.2 Publication sur le datastore

01

Connexion au datastore

Aller sur le site datastore.brussels.

Aller dans la [partie administration](#) :

 [Interface d'administration](#)

Connectez-vous avec vos accès IAM ou avec votre carte eID ou avec l'application It'sme.

Si vous n'avez pas encore d'accès sur la plateforme IAM, contactez irisline@cirb.brussels afin de demander la création d'un compte pour datastore.brussels.



Compléter la fiche du jeu de données (Métadonnées)

Dans l'onglet « Données », aller vers « Ajouter une donnée »



Ajouter un Titre dans **AFFICHER LE TITRE** :

- Inventaire des subventions - Nom de l'institution

Ajouter une description dans **AFFICHER LA DESCRIPTION**

Sélectionner votre organisation

Indiquer :

- Le thème : « Planification / Cadastre »
- La langue du jeu de données
- La visibilité « Public »
- Le contact de votre administration

Sélectionner :

- La licence : Creative Commons 0 (CC-0)
- Les mots clés : « inventaire marchés publics » ; « inventaire subventions »

03

Charger le fichier (Ressources)

Dans l'onglet « Ressources », appuyer sur :



Sélectionner l'onglet « Téléchargement » et puis cliquer sur  pour sélectionner le fichier à ajouter depuis votre réseau/PC,

Sélectionner le format de données qui devrait être « xlsx ».

Donner un nom au document :

- Inv_mp/subs_annee_institution
- Ex : inv_mp_2021_sprb

Cliquer sur 

Pour finaliser l'encodage, cliquer sur  en haut de votre écran à droite

Année suivante

Répéter l'étape 01.

Cliquer sur le jeu de données créé.

Aller dans « Ressources », puis « Editer ».

Répéter l'étape 03

04

En cas de souci dans l'utilisation de datastore.brussels, n'hésitez pas à prendre contact avec Irisline au 02 801 00 00 ou par e-mail à l'adresse irisline@cirb.brussels.